



15ème législature

Question N° : 27910	De M. Jean-Louis Thiériot (Les Républicains - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Déploiement d'hôpitaux de campagne - covid-19	Analyse > Déploiement d'hôpitaux de campagne - covid-19.
Question publiée au JO le : 31/03/2020 Réponse publiée au JO le : 11/08/2020 page : 5431 Date de changement d'attribution : 07/07/2020		

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot interroge Mme la ministre des armées au sujet du déploiement des hôpitaux de campagne sur le territoire national dans le contexte actuel d'épidémie du virus covid-19. La saturation des hôpitaux civils et le manque de lits de réanimation nécessitent en effet le recours à toutes les ressources disponibles du pays, dont celles des armées. Dans ce sens, l'installation d'un hôpital de campagne à Mulhouse, opérationnel ce jour, va enfin permettre de désengorger le service de réanimation de l'hôpital Émile Muller dans la région Grand Est, aujourd'hui la plus durement touchée par le virus. Cependant, d'autres régions sont également très impactées et connaîtront malheureusement très vite le même scénario de saturation. M. le député attire donc l'attention de Mme la ministre sur l'opportunité de déployer dès à présent plusieurs autres hôpitaux de campagne sur le territoire. Sur les quatre hôpitaux de campagne actuellement inutilisés, s'il est nécessaire que l'un demeure disponible pour les opérations extérieures, M. le député signale à Mme la ministre que trois d'entre eux peuvent encore être déployés sur le territoire aux fins de soin des malades du covid-19. Alors qu'il a fallu six jours pour installer l'hôpital de campagne de Mulhouse et que chaque instant compte pour sauver des vies, il lui demande de prendre sans attendre une décision en ce sens afin de prévenir les scénarios de saturation dans les régions les plus touchées par l'épidémie.

Texte de la réponse

Décidé le 16 mars par le Président de la République, le service de santé des armées (SSA), avec le soutien du régiment médical (RMED) de l'armée de terre, a créé et déployé à proximité de l'hôpital de Mulhouse un Élément militaire de réanimation (EMR-SSA), structure médicale modulaire sous tente, d'une capacité 30 lits de réanimation aux plus hauts standards, qui a permis la prise en charge de patients atteints du COVID-19. L'EMR a ainsi accueilli son premier patient le mardi 24 mars dans les meilleures conditions de sécurité. Au total, 47 patients ont reçu des soins au sein de l'EMR soulageant ainsi le service de réanimation du centre hospitalier Émile-Muller de Mulhouse. Au 1er mai, l'EMR-SSA a mobilisé 321 militaires dont 230 du SSA et 91 des autres armées, directions et services dont 55 du régiment médical (RMed). Le personnel soignant a notamment comporté une quinzaine de médecins, dont 10 anesthésistes/réanimateurs, des infirmiers et aides-soignants, mais également des kinésithérapeutes et des ingénieurs biomédicaux pour le soutien médical. Il s'agit d'une structure entièrement créée en 3 jours, en utilisant des matériels en partie pris sur le stock prévu pour constituer des nouvelles antennes de réanimation et de chirurgie de sauvetage (ARCS). Compte-tenu de ses caractéristiques techniques (matériel de réanimation spécifique) mais surtout des ressources humaines particulières qu'il requiert, cet "hôpital de campagne" est un exemplaire unique au sein des Armées. Le dernier patient ayant été transféré le 7 mai, les modules ont été démontés, désinfectés et



transportés dans les établissements du SSA pour être reconditionnés, et en mesure d'être déployés ultérieurement, en concertation avec le ministère des solidarités et de la santé. A la demande des autorités de santé, un module de dix lits de réanimation (MMR) a ainsi été déployé par la suite à Mayotte.